



**Procès-verbal du conseil municipal  
de la Ville de Mont-Tremblant**

**14 août 2017**

**SÉANCE ORDINAIRE** du conseil municipal de la Ville de Mont-Tremblant, sous la présidence du maire, tenue le **14 août 2017 à 19 h 19**, à l'hôtel de ville situé au 1145, rue de Saint-Jovite et à laquelle sont présents les membres suivants formant le quorum :

Monsieur Luc Brisebois, maire  
Monsieur Pascal De Bellefeuille, conseiller du district 2  
Madame Thérèse Barrette, conseillère du district 3  
Monsieur Vincent Perreault, conseiller du district 4  
Monsieur François Marcoux, conseiller du district 5  
Madame Sylvie Vaillancourt, conseillère du district 6  
Madame Roxanne Lacasse, conseillère du district 8

Absences : Monsieur Kevin Ratcliffe, conseiller du district 1  
Monsieur Pierre Labonté, conseiller du district 7

Sont présents le directeur général et la greffière.

Autres personnes présentes : la directrice générale adjointe, la directrice des communications et relations publiques, le directeur du Service de police et le directeur du Service de l'urbanisme.

\*\*\*\*\*

**ORDRE DU JOUR**

\*\*\*\*\*

1. **Adoption de l'ordre du jour**
2. **PÉRIODE DE QUESTIONS SPÉCIFIQUES À L'ORDRE DU JOUR**
3. **Procès-verbal**
  - 3.1 Séance ordinaire du 10 juillet 2017;
4. **Règlements**
  - 4.1 Règlement (2017)-154 concernant le lavage des embarcations - présentation du projet de règlement;
  - 4.2 Adoption de règlements :
    - 4.2.1 Règlement (2017)-100-24 modifiant le plan d'urbanisme (2008)-100 relativement à l'agrandissement de l'aire d'affectation touristique mixte « TM » à même une partie de l'aire d'affectation résidentielle faible densité « RA »;
    - 4.2.2 Règlement (2017)-101-16 modifiant le règlement concernant les permis et certificats (2008)-101 relativement aux documents à fournir lors de la construction d'une véranda;
    - 4.2.3 Règlement (2017)-102-44 modifiant le règlement de zonage (2008)-102 relativement à diverses dispositions;
5. **Administration**
  - 5.1 Approbation du rapport mensuel de la direction générale;
6. **Ressources humaines**
  - 6.1 Embauche temporaire d'un inspecteur en environnement - Service de l'environnement;
7. **Gestion financière**
  - 7.1 Liste des comptes à payer;
  - 7.2 Retiré;
  - 7.3 Camping de la Diable - réseau privé d'aqueduc et d'égout - entente;
8. **Urbanisme**
  - 8.1 Consultation publique sur les demandes de dérogations mineures
    - 8.1.1 1575, route 117 - entreposage en cour avant;
    - 8.1.2 Chemin de Courchevel - réduction de la superficie d'un lot;
    - 8.1.3 126, chemin Wheeler - réduction de la largeur de la ligne adjacente au lac Ouimet;



**Procès-verbal du conseil municipal  
de la Ville de Mont-Tremblant**

**14 août 2017**

- 8.1.4 1771-1773, chemin du Village - empiètements en marge avant et dans la bande de protection du corridor de signature;
- 8.1.5 939, chemin Cochrane - réduction de l'espace naturel;
- 8.1.6 935, chemin Cochrane - réduction de l'espace naturel;
- 8.1.7 173, chemin des Boisés - empiètement en marge latérale;
- 8.1.8 220, rue du Couvent - empiètement en marge avant;
- 8.1.9 Chemin Desmarais - réduction de la profondeur moyenne d'un lot;
- 8.1.10 126, chemin Wheeler - augmentation de la largeur d'un garage;
- 8.1.11 542, chemin Desmarais - empiètements en marges latérales;
- 8.2 [Recommandations du comité consultatif d'urbanisme - réunion du 10 juillet 2017;](#)
- 8.3 [Écosystème lacustre au centre-ville - mandat de services professionnels;](#)

**9. Travaux publics**

- 9.1 [Réfection du barrage du lac Maskinongé - contrat;](#)
- 9.2 [Prolongement de trottoirs sur le boulevard du Docteur-Gervais - acceptation finale des travaux;](#)
- 9.3 [Règlement de la MRC régissant l'écoulement des eaux - Ruisseau Clair et passerelle piétonnière - acquisition immobilière;](#)

**10. Environnement**

- 10.1 [Installation de bornes rapides pour voitures électriques - modification de la résolution CM17 05 187;](#)
- 10.2 [Achat de bacs roulants pour matières organiques - achat regroupé UMQ;](#)

**11. Culture et loisirs**

- 11.1 [Autorisation d'événement.](#)

**12. Police**

**13. Incendie**

**14. Rapport**

**15. Acceptation de la correspondance**

**16. Affaires nouvelles**

**17. Période d'intervention des membres du conseil**

**18. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS**

**19. [Levée de la séance](#)**

\*\*\*\*\*

**CM17 08 249**

**1. Adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault  
Appuyé par monsieur François Marcoux

ET RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour proposé avec dispense de lecture.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**2. Période de questions spécifiques à l'ordre du jour**

Aucune question n'est posée.

**3. Procès-verbal**

**CM17 08 250**

**3.1 Séance ordinaire du 10 juillet 2017**

**PRENANT ACTE QU'** une copie du procès-verbal a été remise à chaque membre du conseil municipal au moins vingt-quatre heures avant la présente séance, conformément aux dispositions de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*;

Il est proposé par madame Sylvie Vaillancourt  
Appuyé par madame Roxanne Lacasse



**Procès-verbal du conseil municipal  
de la Ville de Mont-Tremblant**

**14 août 2017**

ET RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 10 juillet 2017, tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**4. Règlements**

**4.1 Règlement (2017)-154 concernant le lavage des embarcations -  
présentation du projet de règlement**

La greffière présente le projet de règlement.

Conformément aux dispositions de l'article 361 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, monsieur le conseiller Pascal De Bellefeuille déclare que par souci de transparence, il se retire de la décision relativement au sujet suivant à l'ordre du jour. Il s'abstient de participer aux délibérations et de voter sur ce point.

**4.2 Adoption de règlements**

**CONSIDÉRANT QUE** les projets de règlements ont été présentés à la séance du 12 juin 2017;

La greffière mentionne l'objet des règlements.

**CM17 08 251**

**4.2.1 Règlement (2017)-100-24 modifiant le plan d'urbanisme (2008)-100  
relativement à l'agrandissement de l'aire d'affectation touristique mixte  
« TM » à même une partie de l'aire d'affectation résidentielle faible  
densité « RA »**

**CONSIDÉRANT QU'** un avis de motion a dûment été donné par madame Sylvie Vaillancourt à la séance ordinaire du 10 juillet 2017;

Il est proposé par madame Sylvie Vaillancourt  
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU d'adopter le RÈGLEMENT (2017)-100-24 MODIFIANT LE PLAN D'URBANISME (2008)-100 RELATIVEMENT À L'AGRANDISSEMENT DE L'AIRE D'AFFECTATION TOURISTIQUE MIXTE « TM » À MÊME UNE PARTIE DE L'AIRE D'AFFECTATION RÉSIDENTIELLE FAIBLE DENSITÉ « RA ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**CM17 08 252**

**4.2.2 Règlement (2017)-101-16 modifiant le règlement concernant les permis et  
certificats (2008)-101 relativement aux documents à fournir lors de la  
construction d'une véranda**

**CONSIDÉRANT QU'** un avis de motion a dûment été donné par madame Roxanne Lacasse à la séance ordinaire du 10 juillet 2017;

Il est proposé par madame Roxanne Lacasse  
Appuyé par madame Sylvie Vaillancourt

ET RÉSOLU d'adopter le RÈGLEMENT (2017)-101-16 MODIFIANT LE RÈGLEMENT CONCERNANT LES PERMIS ET CERTIFICATS (2008)-101 RELATIVEMENT AUX DOCUMENTS À FOURNIR LORS DE LA CONSTRUCTION D'UNE VÉRANDA.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



**Procès-verbal du conseil municipal  
de la Ville de Mont-Tremblant**

**14 août 2017**

**CM17 08 253**

**4.2.3 Règlement (2017)-102-44 modifiant le règlement de zonage (2008)-102  
relativement à diverses dispositions**

**CONSIDÉRANT QU'** un avis de motion a dûment été donné par madame  
Roxanne Lacasse à la séance ordinaire du 10 juillet 2017;

Il est proposé par madame Roxanne Lacasse  
Appuyé par madame Thérèse Barrette

**ET RÉSOLU** d'adopter le RÈGLEMENT (2017)-102-44 MODIFIANT LE RÈGLEMENT  
DE ZONAGE (2008)-102 RELATIVEMENT À DIVERSES DISPOSITIONS.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

Monsieur le conseiller Pascal De Bellefeuille reprend part aux délibérations.

**5. Administration**

**CM17 08 254**

**5.1 Approbation du rapport mensuel de la direction générale**

Il est proposé par monsieur Vincent Perrreault  
Appuyé par madame Thérèse Barrette

**ET RÉSOLU** d'approuver les décisions de la direction générale concernant la gestion  
des ressources humaines, dont notamment les dépenses concernant les embauches  
temporaires, ainsi que la liste des dépenses, les transferts de fonds et les contrats  
autorisés, telles que mentionnées au rapport mensuel déposé séance tenante.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**6. Ressources humaines**

**CM17 08 255**

**6.1 Embauche temporaire d'un inspecteur en environnement - Service de  
l'environnement**

**CONSIDÉRANT** le volume de travail au Service de l'environnement dû à la  
vacance du poste de directeur;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par monsieur François Marcoux  
Appuyé par madame Thérèse Barrette

**ET RÉSOLU DE** procéder à l'embauche de monsieur Hugo Lapointe-Massicotte, à  
titre d'inspecteur en environnement temporaire au Service de l'environnement pour  
une période de 15 semaines à compter du 16 août 2017 selon les termes et  
conditions de la convention collective applicable.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

Intervention de monsieur le maire Luc Brisebois

**7. Gestion financière**

**CM17 08 256**

**7.1 Liste des comptes à payer**

Il est proposé par madame Sylvie Vaillancourt  
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

**ET RÉSOLU** d'approuver la liste des comptes à payer pour le mois de juillet 2017 au  
montant de 270 144.11 \$.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**



**Procès-verbal du conseil municipal  
de la Ville de Mont-Tremblant**

**14 août 2017**

**7.2 Retiré**

**CM17 08 257**

**7.3 Camping de la Diable - réseau privé d'aqueduc et d'égout - entente**

**CONSIDÉRANT** le modèle d'entente exigé par le ministère du Développement durable, Environnement et Lutte contre les changements climatiques relativement à l'exploitation d'un réseau privé d'aqueduc et d'égout;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par madame Sylvie Vaillancourt  
Appuyé par monsieur François Marcoux

ET RÉSOLU d'autoriser la trésorière à signer avec 9179-0212 Québec Inc. (Camping de la Diable) le protocole d'entente d'un réseau privé d'aqueduc et d'égout.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**8. Urbanisme**

**8.1 Consultation publique sur les demandes de dérogation mineure**

**8.1.1 1575, route 117 - entreposage en cour avant**

Cette demande de dérogation mineure (2017-DM-121) vise à autoriser, pour un terrain d'angle transversal, de l'entreposage extérieur en cour avant alors que le règlement ne le permet pas.

Le CCU recommande d'accepter cette demande. (CCU17-07-153)

Questions du public : aucune question n'est posée.

**8.1.2 Chemin de Courchevel - réduction de la superficie d'un lot**

Cette demande de dérogation mineure (2017-DM-123) vise à autoriser une opération cadastrale pour un lot dont la superficie est de 4 537,6 m<sup>2</sup> plutôt que de 6 000 m<sup>2</sup>.

Le CCU recommande d'accepter cette demande. (CCU17-07-146)

Questions du public : aucune question n'est posée.

**8.1.3 126, chemin Wheeler - réduction de la largeur de la ligne adjacente au lac Ouimet**

Cette demande de dérogation mineure (2017-DM-124) vise à autoriser la création d'un lot dont la largeur de la ligne adjacente au lac Ouimet est de 17,58 m plutôt que de 50 m.

Le CCU recommande d'accepter cette demande. (CCU17-07-152)

Questions du public : aucune question n'est posée.

**8.1.4 1771-1773, chemin du Village - empiètements en marge avant et dans la bande de protection du corridor de signature**

Cette demande de dérogation mineure (2017-DM-126) vise à autoriser dans le cadre du déplacement et de l'agrandissement d'un bâtiment principal :

- la nouvelle implantation du bâtiment à 3,44 m plutôt qu'à 6 m de la ligne avant;
- l'implantation d'une galerie à 1,84 m plutôt qu'à 3 m de la ligne avant;



**Procès-verbal du conseil municipal  
de la Ville de Mont-Tremblant**

**14 août 2017**

- l'implantation d'une corniche à 2,84 m plutôt qu'à 4 m de la ligne avant;
- une bande de protection du corridor de signature d'une profondeur de 1,84 m plutôt que de 3 m.

Le CCU recommande d'accepter cette demande. (CCU17-07-148)

Questions du public : aucune question n'est posée.

Intervention de monsieur le maire Luc Brisebois

**8.1.5 939, chemin Cochrane - réduction de l'espace naturel**

Cette demande de dérogation mineure (2017-DM-127) vise à régulariser, suite à un agrandissement, un pourcentage d'espace naturel de 59,4 % plutôt que de 85 %.

Le CCU recommande d'accepter conditionnellement cette demande. (CCU17-07-141)

Questions du public : aucune question n'est posée.

**8.1.6 935, chemin Cochrane - réduction de l'espace naturel**

Cette demande de dérogation mineure (2017-DM-128) vise à autoriser un pourcentage d'espace naturel de 63,2 % plutôt que de 85 %.

Le CCU recommande d'accepter conditionnellement cette demande. (CCU17-07-142)

Questions du public : aucune question n'est posée.

**8.1.7 173, chemin des Boisés - empiètement en marge latérale**

Cette demande de dérogation mineure (2017-DM-130) vise à régulariser l'installation de bonbonnes de gaz sur la ligne latérale plutôt qu'à 3 m de celle-ci.

Le CCU recommande d'accepter conditionnellement cette demande. (CCU17-07-144)

Questions du public : aucune question n'est posée.

**8.1.8 220, rue du Couvent - empiètement en marge avant**

Cette demande de dérogation mineure (2017-DM-131) vise à autoriser, pour un terrain d'angle, l'implantation d'une clôture à 0 m plutôt qu'à 0,5 m de la ligne avant donnant sur la rue de la Vieille-Usine.

Le CCU recommande de refuser cette demande. (CCU17-07-143)

Questions du public : Monsieur Philippe Lapointe intervient et le conseil confirme le report de la décision puisque de nouveaux éléments lui seront soumis.

**8.1.9 Chemin Desmarais - réduction de la profondeur moyenne d'un lot**

Cette demande de dérogation mineure (2017-DM-132) vise à autoriser une opération cadastrale qui consiste à reconfigurer 3 lots pour n'en faire que 2 dont 1 lot a une profondeur moyenne de 73,5 m plutôt que de 75 m.

Le CCU recommande d'accepter cette demande. (CCU17-07-147)

Questions du public : aucune question n'est posée.



**Procès-verbal du conseil municipal  
de la Ville de Mont-Tremblant**

**14 août 2017**

**8.1.10 126, chemin Wheeler - augmentation de la largeur d'un garage**

Cette demande de dérogation mineure (2017-DM-136) vise à autoriser l'agrandissement d'un garage attenant avec une largeur de 12,49 m plutôt que de 10 m.

Le CCU recommande d'accepter cette demande. (CCU17-07-150)

Questions du public : aucune question n'est posée.

**8.1.11 542, chemin Desmarais - empiètements en marges latérales**

Cette demande de dérogation mineure (2017-DM-137) vise à autoriser la construction d'une nouvelle résidence dont :

- le bâtiment principal est à 4,4 m plutôt qu'à 12 m de la ligne latérale gauche;
- le bâtiment principal et son garage intégré sont à 3,15 m plutôt qu'à 12 m de la ligne latérale droite;
- la véranda est à 4,43 m plutôt qu'à 12 m de la ligne latérale gauche;
- un avant-toit est à 2,55 m plutôt qu'à 10 m de la ligne latérale droite;
- un avant-toit est à 3,80 m plutôt qu'à 10 m de la ligne latérale gauche;
- le total des marges latérales est de 7,55 m plutôt que de 24 m.

Le CCU recommande d'accepter conditionnellement cette demande. (CCU17-07-145)

Questions du public : aucune question n'est posée.

CM17 08 258

**8.2 Recommandations du comité consultatif d'urbanisme - réunion du 10 juillet 2017**

**CONSIDÉRANT** la tenue, séance tenante d'une consultation publique pour les demandes de dérogations mineures;

**CONSIDÉRANT** l'intervention de monsieur Philippe Lapointe portant sur la dérogation mineure du 220, rue du Couvent;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par monsieur Pascal De Bellefeuille  
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

**ET RÉSOLU**

DE reporter la décision concernant la demande de dérogation mineure pour le 220, rue du Couvent faisant l'objet de la recommandation du CCU17-07-143;

D' entériner la recommandation CCU17-07-156 ayant pour objet une rénovation de la façade principale et le remplacement de l'auvent du commerce Place Bonbon au 151, chemin Curé-Deslauriers en retirant la première condition concernant l'auvent;

D' entériner les recommandations du comité consultatif d'urbanisme suivantes, incluses au procès-verbal du 10 juillet 2017 :

**Accepter les demandes de dérogations mineures sur les propriétés suivantes :**

Adresses	# de la décision du CCU
Chemin de Courchevel	CCU17-07-146
Chemin Desmarais	CCU17-07-147
1771-1773, chemin du Village	CCU17-07-148
126, chemin Wheeler	CCU17-07-150 et CCU17-07-152
1575, route 117	CCU17-07-153



**Procès-verbal du conseil municipal  
de la Ville de Mont-Tremblant**

**14 août 2017**

**Accepter conditionnellement les demandes de dérogations mineures sur les propriétés suivantes :**

<b>Adresses</b>	<b># de la décision du CCU</b>
939, chemin Cochrane	CCU17-07-141
935, chemin Cochrane	CCU17-07-142
173, chemin des Boisés	CCU17-07-144
542, chemin Desmarais	CCU17-07-145

**Accepter les demandes de plans d'implantation et d'intégration architecturale sur les propriétés suivantes :**

<b>Adresses</b>	<b># de la décision du CCU</b>
1771-1773, chemin du Village	CCU17-07-149
126, chemin Wheeler	CCU17-07-151

**Accepter conditionnellement les demandes de plans d'implantation et d'intégration architecturale sur les propriétés suivantes :**

<b>Adresses</b>	<b># de la décision du CCU</b>
1575, route 117	CCU17-07-154
Route 117	CCU17-07-155

Intervention de monsieur le maire Luc Brisebois

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM17 08 259

**8.3 Écosystème lacustre au centre-ville - mandats de services professionnels**

**CONSIDÉRANT** la zone inondable du ruisseau Clair et la nécessité d'évaluer les mesures d'atténuation pouvant être mises en place, dont la création d'un écosystème lacustre, à titre de bassin de rétention;

**CONSIDÉRANT QUE** le Service de l'urbanisme a procédé à des demandes de prix auprès d'une firme en génie, une en biologie et deux en arpentage en vue d'obtenir des services professionnels pour la réalisation de cette étude de faisabilité;

**CONSIDÉRANT QU'** une seule firme en génie et une seule firme en biologie ont été invitées à déposer un prix compte tenu de la spécificité du mandat, l'expertise et l'expérience de ces firmes, le tout conformément à la politique de gestion contractuelle en vigueur;

**CONSIDÉRANT** avoir obtenu l'approbation requise conformément à la politique d'achat local en vigueur;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par madame Thérèse Barrette  
Appuyé par monsieur Pascal De Bellefeuille

**ET RÉSOLU :**

D' accepter l'offre de Marchand Houle & associés inc., génie-conseil datée du 13 juillet 2017, au montant de 21 500 \$, taxes en sus (poste budgétaire 02-610-00-419) payable par le surplus libre accumulé;

D' accepter l'offre de Biofilia inc., consultant en environnement datée du 10 juillet 2017, au montant de 20 064 \$, taxes en sus (poste budgétaire 02-610-00-419) dont 6 800 \$ payable par le fonds de parc et la balance par le surplus libre accumulé;

D' accepter l'offre de Murray Maltais & associés, arpenteur-géomètre datée du 16 juillet 2017, au montant de 1 950 \$, taxes en sus (poste budgétaire 02-610-00-419).



**Procès-verbal du conseil municipal  
de la Ville de Mont-Tremblant**

**14 août 2017**

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Intervention de monsieur le maire Luc Brisebois

**9. Travaux publics**

CM17 08 260

**9.1 Réfection du barrage du lac Maskinongé - contrat**

**CONSIDÉRANT QU'** en vertu de la *Loi sur la sécurité des barrages*, la Ville doit procéder à la réfection du barrage du lac Maskinongé et que le Service des travaux publics a procédé à un appel d'offres public pour ce projet, dont les résultats sont les suivants :

<b>Soumissionnaire</b>	<b>Montant (taxes en sus)</b>
Nordmec Construction inc.	61 700,00 \$
Groupe Altek inc.	68 166,00 \$
Ross and Anglin Limitée	95 522,00 \$

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault  
Appuyé par madame Sylvie Vaillancourt

ET RÉSOLU d'accepter la plus basse soumission conforme, soit celle de l'entreprise Nordmec Construction inc., au montant de 61 700 \$, taxes en sus (projet 2017-73), pour les travaux de réfection du barrage du lac Maskinongé, le tout conformément aux documents d'appel d'offres TP-2017-39.

La réalisation de ce projet est conditionnelle à l'obtention de toutes les autorisations et permis requis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM17 08 261

**9.2 Prolongement de trottoirs sur le boulevard du Docteur-Gervais - acceptation finale des travaux**

**CONSIDÉRANT QUE** les travaux d'aménagement d'un trottoir sur un tronçon du boulevard du Docteur-Gervais, entre les rues Brown et Proulx, ont été réalisés par l'entreprise 9088-9569 Québec inc. en conformité avec les documents d'appel d'offres TP-2016-31;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault  
Appuyé par madame Sylvie Vaillancourt

ET RÉSOLU :

DE procéder à l'acceptation finale des travaux et de verser à l'entreprise 9088-9569 Québec inc. la retenue contractuelle de 5 % au montant de 3 349,70 \$, taxes en sus (projet 2016-47), pour les travaux de prolongement de trottoirs sur le boulevard du Docteur-Gervais;

QUE ce paiement soit effectué sous réserve de l'émission par l'entrepreneur des quittances finales à l'effet que la main-d'œuvre, les fournisseurs et les sous-traitants ayant déclaré leur contrat aient été payés pour le montant versé à l'entrepreneur et qu'il garantisse le maître d'œuvre contre toutes réclamations.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



**Procès-verbal du conseil municipal  
de la Ville de Mont-Tremblant**

**14 août 2017**

**CM17 08 262**

**9.3 Règlement de la MRC régissant l'écoulement des eaux - Ruisseau Clair et passerelle piétonnière - acquisition immobilière**

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC des Laurentides a récemment adopté le Règlement 327-2017 modifiant le règlement 286-2014 régissant l'écoulement des eaux en vertu de la loi sur les compétences municipales, entré en vigueur le 27 avril 2017, édictant de nouvelles normes pour les ponceaux situés sur deux tronçons du Ruisseau Clair;

**CONSIDÉRANT QUE** les travaux devenus nécessaires afin de diminuer et même enrayer à certains endroits les débordements récurrents du Ruisseau clair auront un impact significatif sur de nombreux commerces et résidences situés à l'intérieur du périmètre urbain du secteur centre-ville, améliorant la sécurité des personnes et des biens et profitant à l'ensemble de la population tremblantoise qui fréquente ce secteur;

**CONSIDÉRANT QUE** l'un des ponceaux considérés comme étant une obstruction à la libre circulation des eaux, aux termes du règlement de la MRC, est situé à l'intersection de deux segments de la passerelle piétonnière réalisée par la Ville entre le stationnement de l'hôtel de ville et la rue Léonard;

**CONSIDÉRANT QUE** le propriétaire du lot où est situé ce ponceau est disposé à céder à la Ville la superficie de terrain nécessaire au retrait du ponceau et à la réalisation d'une passerelle piétonnière;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault  
Appuyé par madame Sylvie Vaillancourt

**ET RÉSOLU :**

D' autoriser la cession à la Ville, pour la somme de 1 \$, d'une partie du lot actuellement connu et désigné comme étant le lot 3 280 347 du cadastre officiel du Québec, d'une superficie approximative de 35,2 m<sup>2</sup>, tel qu'elle est identifiée au plan préliminaire de monsieur Daniel Robidoux, arpenteur, daté du 19 juillet 2017, sous le numéro 7 135 de ses minutes;

QUE la Ville s'engage à conserver un usage piétonnier à cette partie de lot;

DE mandater les professionnels nécessaires afin de donner plein effet à la présente résolution, tous les frais étant à la charge de la Ville (projet 2017-34).

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

Intervention de monsieur le maire Luc Brisebois

**10. Environnement**

**CM17 08 263**

**10.1 Installation de bornes rapides pour voitures électriques - modification à la résolution CM17 05 187**

**CONSIDÉRANT QUE** la résolution CM17 05 187 autorisait la Ville à conclure un protocole d'entente sur 20 ans avec Hydro-Québec pour l'installation et l'exploitation d'une à cinq bornes rapides situées sur son territoire;

**CONSIDÉRANT QUE** cette autorisation était conditionnelle à l'obtention par la Ville des approbations nécessaires auprès du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;



**Procès-verbal du conseil municipal  
de la Ville de Mont-Tremblant**

**14 août 2017**

**CONSIDÉRANT**

l'entrée en vigueur des dispositions abrogeant l'obligation d'obtenir les approbations nécessaires auprès du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par madame Thérèse Barrette  
Appuyé par monsieur François Marcoux

ET RÉSOLU DE modifier la résolution CM17 05 187 pour retirer la condition en abrogeant le paragraphe suivant :

« QUE la présente autorisation soit conditionnelle à l'obtention par la Ville des approbations nécessaires auprès du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire. ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Intervention de monsieur le maire Luc Brisebois.

**CM17 08 264**

**10.2 Achat de bacs roulants pour matières organiques - achat regroupé UMQ**

**CONSIDÉRANT QUE**

la résolution CM17 07 244 par laquelle la Ville mentionnait son intention à la MRC des Laurentides de participer à l'achat regroupé UMQ pour des bacs roulants aérés de 240L et des mini-bacs de cuisine 7 l;

**CONSIDÉRANT QUE**

la Ville doit apporter certaines précisions à cette résolution;

Il est proposé par monsieur Pascal De Bellefeuille  
Appuyé par madame Thérèse Barrette

ET RÉSOLU :

D' aviser la MRC des Laurentides et la Régie intermunicipale des déchets de la Rouge (RIDR) de son intention de commencer la collecte des matières organiques au printemps 2019;

DE se joindre à la demande de la MRC des Laurentides au regroupement d'achats UMQ pour les bacs roulants et mini-bacs de cuisine pour les matières organiques pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2018 au 31 décembre 2019;

QUE la quantité estimée est de 4 000 bacs bruns de 240L (dont 2 000 avec couvercles standards et 2 000 avec couvercles sécurisés), et 4 000 mini-bacs de cuisine de 7L. La Ville s'engage à acheter 80 % de ces quantités, soit 3 200 bacs, durant la période contractuelle;

QUE les spécificités (nombre de couvercles sécurisés), l'option de livraison (porte-à-porte ou par conteneur) et les quantités réelles requises seront confirmées en août 2018, selon les besoins de la Ville;

DE financer le tout par la réserve des matières résiduelles de la Ville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Intervention de monsieur le maire Luc Brisebois.

**11. Culture et loisirs**

**CM17 08 265**

**11.1 Autorisation d'événement**

**CONSIDÉRANT**

la demande pour la tenue d'un événement sur le territoire de la Ville;



**Procès-verbal du conseil municipal  
de la Ville de Mont-Tremblant**

**14 août 2017**

**CONSIDÉRANT QUE** le règlement (2007)-A-15 sur la paix publique, la circulation et le stationnement, le règlement (2004)-68 sur l'occupation du domaine public et le règlement (2003)-53 concernant le bruit sur le territoire de la Ville de Mont-Tremblant contiennent des dispositions particulières nécessitant l'intervention du conseil pour l'autorisation de passage et la tenue d'événements;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par madame Thérèse Barrette  
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU d'autoriser l'évènement et le droit de passage à Mont-Tremblant pour l'activité suivante :

<b>Organismes</b>	<b>Activité</b>	<b>Date</b>	<b>Lieu</b>
Association des aviateurs de Mont-Tremblant	Jeunes en vol	16 septembre 2017	Aéroport Wheeler

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- 12. **Police**
- 13. **Incendie**
- 14. **Rapport**
- 15. **Acceptation de la correspondance**
- 16. **Affaires nouvelles**
- 17. **Période d'intervention des membres du conseil**

**18. Deuxième période de questions**

Le maire répond aux questions des personnes présentes.

**CM17 08 266**

**19. Levée de la séance**

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault  
Appuyé par madame Thérèse Barrette

ET RÉSOLU QUE la séance soit levée. Il est 19 h 42.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Luc Brisebois  
Maire

Marie Lanthier  
Greffière

